



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

S.A.T.E.S.E.

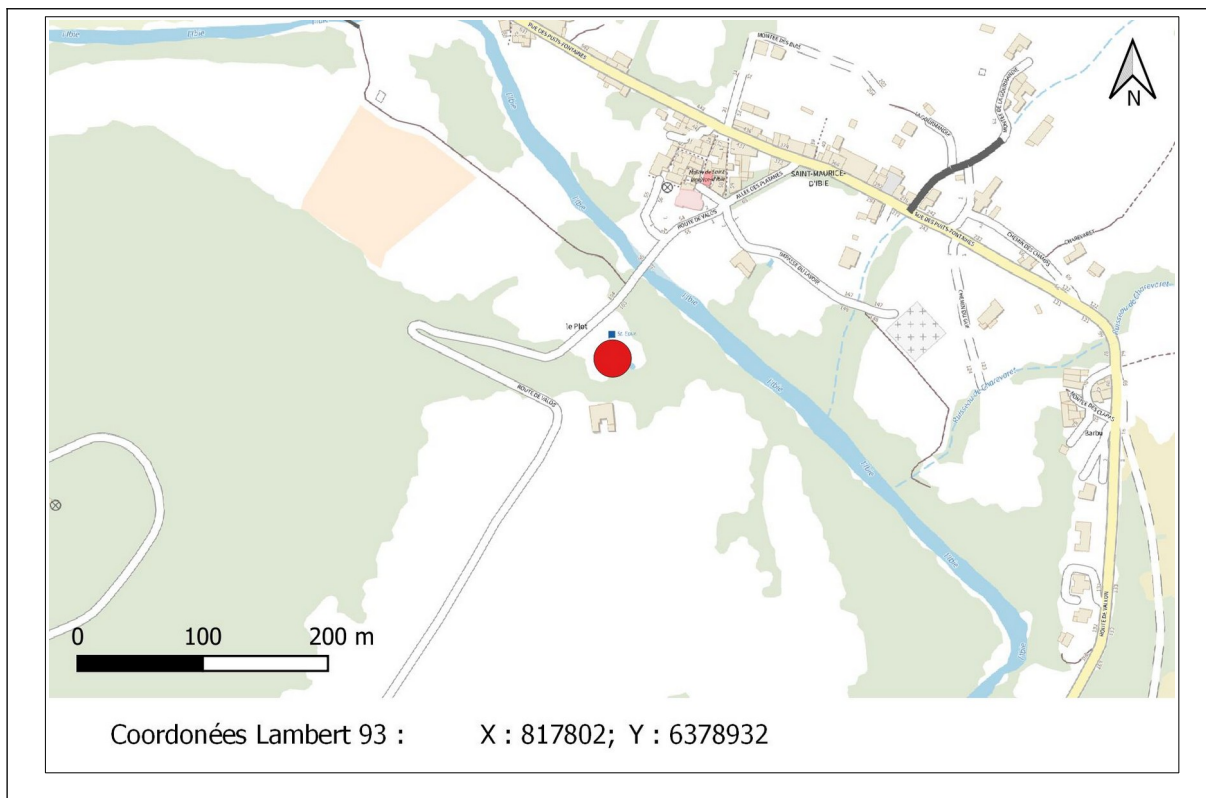
(SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'ÉPURATION)

MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE

Nom de la station : **SAINT MAURICE D'IBIE**

Rapport de visite avec analyses

Du : 06/07/2026

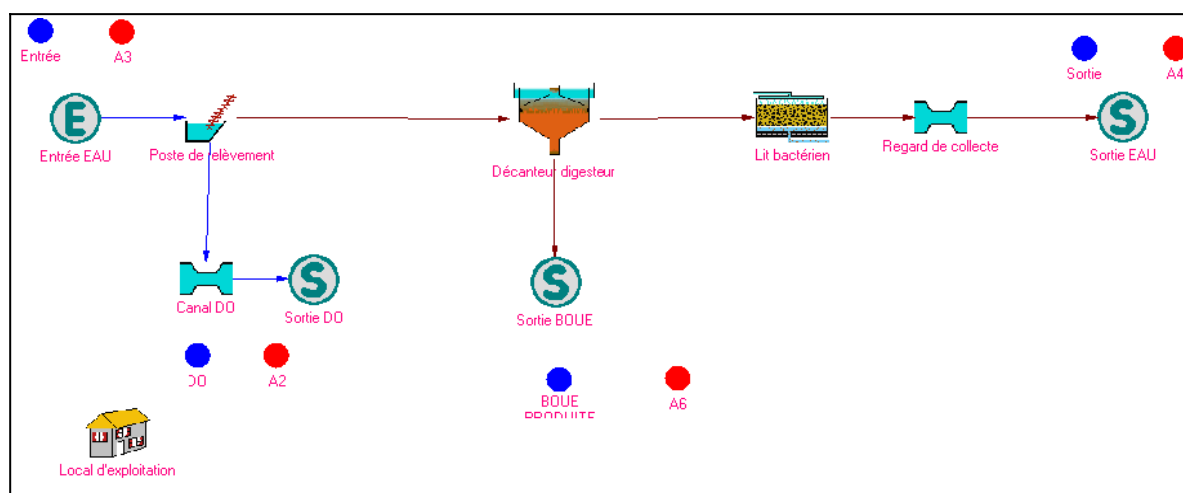


HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26 026 VALENCE CEDEX 9

1 Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : SAINT-MAURICE-D'IBIE
Code national (SANDRE) : 060907273001
Date de mise en service de la station : septembre 1999
Capacité constructeur : 200 EH (12 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 30 m³/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé :
Nom de l'agglomération d'assainissement :
Taille de l'agglomération : EH
Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE
Exploitant : MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE
Maître d'œuvre : INCONNU
Constructeur : MALATAVERNE
Type d'épuration : Lit bactérien
Filières eau : Prétraitements, Décantation primaire, Lit bactérien - forte charge
Filières boues : Stockage
Type de réseau : Séparatif
Industries raccordées :
Population estimée raccordée : hab.
Nom du milieu récepteur : Ibie

2 Synoptique des ouvrages



3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Alain (employé communal) + élue
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Lou-Anne GIOL
Heure de la visite : 12h00

Conditions météorologiques : Temps sec ensoleillé

4 Compteurs

4.1 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 434 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 28/04/2025	Commentaires
Pompe Relevage 1	21 904,61	0h 39'	
Pompe Relevage 2	15 571,3	3h 18'	

4.2 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 434 j

Compteur	Index (m ³)	Volume moyen journalier (m ³ /j) depuis le 28/04/2025	Commentaires
Volume traité	336 068,92	33,96	Soit 113,2 % du débit nominal

NB : Les volumes sont estimés à partir de la relève des compteurs

5 Résultats analytiques

Les analyses sont réalisées par le laboratoire *TERANA* basé à Valence (26). Ce laboratoire est accrédité COFRAC. Les bulletins d'analyses sont disponibles et consultables sur demande.

Paramètres	Unité	Concentration en sortie	Norme
pH	unité pH	6,3	
MES	mg/L	9,6	
DCO	mg(O ₂)/L	65,5	200
DBO ₅	mg(O ₂)/L	6	35
*NH ₄ ⁺	mg(N)/L	19,4	
*NO ₃ ⁻	mg(N)/L	56,5	
*NO ₂ ⁻	mg(N)/L	<0,3	

* Mesures réalisées à l'aide de bandelettes in-situ

Les analyses effectuées sur un prélèvement ponctuel du rejet montrent un respect des exigences épuratoires fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Les tests terrain effectués sur le même prélèvement ponctuel du rejet montrent un abattement de la pollution azotée (présence d'ammonium) et une aération correcte du massif filtrant (importante concentration en nitrates).

6 Équipements

6.1 Poste de relèvement :

	Poste de relèvement
Fonctionnement pompe	Satisfaisant
État de l'ouvrage	Satisfaisant
Commentaires	Changement du clapet anti-retour + curage : 09/04/26 Dégrilleur bloqué
Photo	

6.2 Décanteur-digester :

	Décanteur digesteur
Boues en surface	Oui
Odeur	Non
Dégazage chapeau boues	Oui
Dégazage dans zone décantation	Non
État de l'ouvrage	Satisfaisant
Date de la dernière vidange	09/04/26
Volume vidangé (m³)	5
Photo	

6.3 Lit bactérien :

	Lit bactérien
Colmatage matériau	Non
Couleur biofilm	Marron
État de l'ouvrage	Satisfaisant
Colmatage aspersion	Non
Fonctionnement aspersion	Satisfaisant
Photo	

7 Conclusions

La station d'épuration de Saint Maurice d'Ibie est bien entretenue. La station reçoit environ 113,2 % de son débit nominal.

Le clapet anti-retour entraînant le dysfonctionnement de la pompe 1 du poste de relevage, a été changé, cela a permis un retour à la normale du fonctionnement de cette pompe.

Le dégrilleur est bloqué en position basse, il est prévu de le réparer mais la date n'est pas encore déterminée. Il faudrait que ce soit fait rapidement pour éviter l'accumulation de déchets grossiers dans le poste de relevage car cela pourrait entraîner des défaillances des pompes s'ils se retrouvent aspirés.

Le décanteur-digester présente toujours une couche de boues en surface de la zone de décantation malgré les vidanges annuelles.

Les analyses effectuées sur un prélèvement ponctuel du rejet montrent un respect des exigences épuratoires fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Le technicien

Lou-Anne GIOL